



### Séance du jeudi 23 mars 2023

Nombre de délégués :  
titulaires  
- Présent(e)s : 16 (dont 3 DS)  
- Pouvoirs : 0  
- Excusé(e)s : 9 (dont représentés par DS)  
- Absent(e)s non excusé(e)s :

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars 2023, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 13 mars 2023, s'est réuni à 14 h 00 à la Salle Inverse à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s :

ABELLAN Tim ; BALLELIO Pierre ; BLANC Maurice ; BONNEFOY Mireille ; BOULUD Michel ; CARRAS Lilian ; CHONE Jean-Philippe ; DURAND Raymond ; GAMET Christian ; GIROMAGNY Véronique ; HUMBERT Claude ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROCAVIVES Jean-Luc ; SAUZE Jean-Luc ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs :

Excusé(e)s :

ATHANAZE Pierre ; EDERY Michèle ; DEHAN Nathalie ; GAT Thierry (suppléant présent BLANC Maurice) ; GROSPERRIN Anne ; LINAGE Yves (suppléant présent SAUZE Jean-Luc) ; ROSET Patrick ; SCOTTI Mattia ; SUBRA Cécile (suppléant présent DURAND Raymond)

Absent non excusé :

<b>Délibération N°2023-009 du comité syndical</b>	<b>Objet : Vote du Budget Primitif 2023</b>
---	---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5212-16

**Vu** la délibération n°2023-002 attestant de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023,

**Vu** les projets de budget principal et de budgets annexes de l'exercice 2023 transmis préalablement à la séance du comité syndical,

**Vu** la délibération n° 2023-008 affectant les résultats de l'exercice 2022 pour les budgets ASSAINISSEMENT, GEMAPI, GEMAPI complémentaires et SPANC,

**Vu** les équilibres budgétaires en dépenses et en recettes exposés en séance tel qu'il suit :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal Assainissement	1 561 408.83 €	1 561 408.83 €	700 782.82 €	700 782.82 €
Annexe SPANC	22 736.45 €	22 736.45 €	2 000.50 €	2 000.50 €
Annexe GEMAPI	555 930.89 €	555 930.89 €	640 671.97 €	640 671.97 €
Annexe Compétences complémentaires à la GEMAPI	425 100.00 €	425 100.00 €	1 120 678.16 €	1 120 678.16 €

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,**

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget principal de l'assainissement, du budget annexe du SPANC, du budget annexe de la GEMAPI, du budget annexe des compétences complémentaires, et de ses annexes.
- **DIT** que chaque budget est voté par nature au niveau du chapitre et sans vote formel sur les chapitres budgétaires.

Télétransmise en Préfecture le

Affichée le

Certifiée exécutoire le

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD

Président

